

Vu pour être annexée à la délibération n° 2023-54 du
17/05/2023. À Bessières le 23/05/2023

Le Maire,

Cédric MAUREL



Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_54-AU



CHARTRE DE PROPETE MAIRIE DE BESSIÈRES

La propreté des établissements
est notre responsabilité à tous :

**propreté des salles, gymnases, vestiaires, lieux communs,
sanitaires, hall d'entrée, bureaux.**

- 1. Je ne jette pas de déchets, de bouteilles, de papiers, de nourritures au sol ou sur les tables.**
- 2. Je trie les déchets, selon leur nature dans les poubelles respectives.**
- 3. Je prends soin du matériel, je n'écris pas sur les tables ni sur les murs et je préserve les biens du complexe qui m'accueille.**
- 4. Je laisse les salles en bon état avant de les quitter, j'éteins la lumière, je passe un coup de balais si besoin, je jette les déchets, je ferme les fenêtres, je baisse le chauffage.**
- 5. Je ne consomme pas d'alcool ni ne fume dans les locaux.**

Merci à tous de votre coopération afin que tout le monde puisse profiter de nos locaux dans de bonnes conditions.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_54-AU